



## COMITE REGIONAL COURSE

REUNION DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2006

### REGLEMENT CHALLENGE REGIONAL PAYS DE LA LOIRE

#### Conditions pour participer au challenge Régional :

1. Toutes les catégories sont concernées par le Challenge des Pays de la Loire, de Super-mini à Vétérans.
2. Toutes les compétitions inscrites au calendrier régional, ainsi que les nationales se déroulant dans notre région, sont prise en compte. Sauf les championnats régionaux, nationaux, les BMC et les FIC.
3. Un patineur devra participer à un minimum de manifestations pour que son classement soit validé en fin de saison. Ce minimum étant fixé à 1/3 des courses de l'année en cours.  
**(à appliquer en cas de litige)**
4. le programme de chaque manifestation devra obtenir la validation du responsable régional des juges avant toute diffusion.
5. Chaque patineur participant à une manche du challenge, devra être inscrit avant la compétition, dans le fichier dossards de la région pour la saison en cours et être à jour de sa licence. Cette inscription est à faire auprès de son responsable départemental course.

#### 6. L'attribution des points se fait de la façon suivante :

- |                          |                  |                           |
|--------------------------|------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> | 1 <sup>er</sup>  | 50 pts                    |
| <input type="checkbox"/> | 2 <sup>ème</sup> | 46 pts                    |
| <input type="checkbox"/> | 3 <sup>ème</sup> | 43 pts                    |
| <input type="checkbox"/> | 4 <sup>ème</sup> | 41 pts                    |
| <input type="checkbox"/> | 5 <sup>ème</sup> | 40 pts                    |
| <input type="checkbox"/> | 6 <sup>ème</sup> | 39 pts et ainsi de suite. |

1. Des points sont attribués pour les courses de vitesse et de fond. Si un patineur termine 1<sup>er</sup> en vitesse et en fond lors d'une même compétition il obtiendra 2 fois 50 pts.
  2. Si lors d'une compétition il y a 2 courses de fond avec 2 podiums, il y aura également double attribution de points.
7. Pour le classement final, ne seront pris en compte que les meilleurs résultats de 80%des courses inscrites au calendrier. (Ex : 2008 13 courses inscrites, 10 meilleurs résultats pris en compte.) (CR CRC du 28/06/2007)

8. Dans la mesure du possible, le classement à jour du challenge sera affiché lors de toutes les compétitions. L'impression de celui-ci, ainsi que son affichage étant à la charge de l'organisateur. Cela implique que l'organisateur d'une compétition, puisse faire parvenir les résultats le plus rapidement possible au Responsable régional du challenge.